



Les ateliers de la Grande Motte

Vendredi 6 Septembre 2024

Prise en charge des hépatites dans les PASS

Exemple de Béziers

- Dre Frédérique CHARLES Médecin référent PASS
- Vanessa FOLLY-CASTAY Infirmière référente PASS
- Sabrina MAHAMDI Assistante Sociale référente PASS





La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) :

- Loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- Chaque centre hospitalier se doit de mettre en place une PASS
- Parcours de santé pour les patients en situation de précarité
- Lien avec les acteurs partenaires du territoire
- Dispositif dédié aux personnes ayant des difficultés d'accès aux soins
 - ✓ Par défaut ou absence de couverture sociale
 - ✓ Désocialisation....
- Accompagnement jusqu'au retour dans les dispositifs de droit commun



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :

- Unité fonctionnelle distincte au sein de l'hôpital
- Equipe pluridisciplinaire (trinôme) dédiée et formée
 - ✓ Référent médical
 - ✓ IDE
 - ✓ Assistant de service social
- Lien avec les partenaires extérieurs
- Financement par le FIR depuis 2022
- COPIL annuel



La précarité :

Caractérise des situations de fragilisation économique, sociale et familiale :

- ✓ Travailleurs pauvres,
- ✓ Jeunes en rupture familiale,
- ✓ Personnes souffrant de maladies psychiques ou d'addictions,
- ✓ Réfugiés,
- ✓ Etrangers en situations irrégulières,
- ✓ Mineurs Non Accompagnés (MNA),
- ✓ Anciens détenus,
- ✓ Familles expulsées de leur logement,
- ✓ Sans Domicile Fixe (SDF)
- ✓ Personnes âgées isolées,
- ✓ Femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (Co-victimes)

Freins à l'accès aux soins :

- **Liés aux conditions de vie**
 - ✓ Cumul des difficultés entraîne déni ou rejet de toute démarche.
 - ✓ Problème de compréhension (barrière de la langue, illettrisme...)
 - ✓ instabilité du logement...
- **Facteurs économiques**
 - ✓ Avance de frais difficile.
 - ✓ Revenus faibles avec droit de base mais pas de mutuelle donc renoncement aux soins.
 - ✓ Méconnaissance des démarches à accomplir .
 - ✓ Lourdeur administrative / complexité des dossiers.
- **Pratiques des professionnels**
 - ✓ Insuffisance de partenariat et de coordination entre professionnels de santé.
 - ✓ Manque d'accompagnement pour une orientation.
 - ✓ Pratiques de libéraux : pas de tiers payant, rdv très longs, dépassements d'honoraires .
- **Dispositifs institutionnels**
 - ✓ Eloignement géographique entre dispositifs (problème de transport).



ACTIVITÉS LIÉES AUX PASS :

1. Repérer et identifier les personnes en situation de précarité.
2. Recouvrer un accès au droit sociaux en matière de soins de santé.
3. Offrir soins et médicaments aux personnes sans couverture sociale.
4. Développer un réseau médico social avec les acteurs du terrain sur le territoire dont dépend l'hôpital.
5. Former et informer les personnels hospitaliers aux problèmes de précarité.



« L'assistante sociale agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- *Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel.*
- *Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société.*
- *Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés. »*



La PASS de Béziers :

Création de la PASS en 2000, dispositif rattaché au Service des Urgences
Convention passée avec la pharmacie pour la dispensation des traitements
Le bureau de consultation se situe dans un bureau au sein des urgences

- ✓ 1 partie bureau
- ✓ 1 partie soins

L'équipe est composée de :

- ✓ 1 médecin : 0.3 ETP présent le Mardi et jeudi matin
- ✓ 2 IDE : 1.5 ETP
- ✓ 2 Assistantes Sociales : 2 ETP
 - ❖ 1 ETP au sein des urgences
 - ❖ 1 ETP au service social (qui gère également les consultations externes)
- ✓ 0,5 ETP d'adjoint administratif

Toute consultation médicale et/ou infirmière doit être précédée d'une prise en charge avec ASS
Les consultations ont lieu sur rendez-vous



ACTIVITÉS LIÉES AUX PASS :

1. Repérer et identifier les personnes en situation de précarité:

Le repérage se fait principalement par les agents administratifs du bureau des entrées

Depuis environ 18 ans, une fiche PASS a été créée au sein du service social et des urgences pour le repérage avec différents critères.

Celle-ci permet une prise en charge par l'assistant social des urgences ou par l'assistant social du service dans lequel va être hospitalisé le patient.

ACTIVITÉS LIÉES AUX PASS :

2. Recouvrer un accès au droit sociaux en matière de soins de santé.

Plusieurs dispositifs d'accès aux soins selon la situation :

- Retour au droit commun
 - PUMA
 - CSS (participative ou non)
 - AME

- Soins urgents

Les Soins Urgents :

Les « soins urgents » tels que définis à l'article L.254-1 du CASF sont pris en charge pour les **étrangers en situation irrégulière en France et qui ne sont pas bénéficiaires de l'AME ainsi que pour les demandeurs d'asile majeurs qui résident en France depuis moins de trois mois.**

Les soins urgents recouvrent :

- **les soins dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de l'état de santé** de la personne ou de celui d'un enfant à naître ;
- **les soins destinés à éviter la propagation d'une maladie à l'entourage ou à la collectivité ;**
- tous les soins d'une femme enceinte et d'un nouveau-né : les examens de prévention réalisés pendant et après la grossesse, l'accouchement ;
- les interruptions de grossesse (volontaires ou pour motif médical)

Les médicaments, y compris les antirétroviraux, sont pris en charge au titre de l'urgence à condition qu'ils aient été **prescrits lors de la délivrance de ces soins urgents dans l'établissement de santé** (cs externe ou hospitalisation) **et que la mention "soins urgents" soit indiquée.**



ACTIVITÉS LIÉES AUX PASS :

3. Offrir soins et médicaments aux personnes sans couverture sociale.

- L'infirmière et le médecin de la PASS effectuent des consultations médicales sur rendez-vous les mardis de 9h à 16h30 et jeudis de 9h à 12h.
- L'infirmière propose des consultations du lundi au vendredi de 9h à 16h30
- Dès que le rdv est terminé, l'infirmière s'occupe de descendre l'ordonnance à la pharmacie de l'hôpital , de récupérer les traitements, et fait le lien avec le patient pour qu'il puisse venir le chercher

ACTIVITÉS LIÉES AUX PASS :

4. Développer un réseau médico social avec les acteurs du terrain sur le territoire dont dépend l'hôpital

Liens avec :

- Les CCAS.
- Les Assistants de Services Sociaux de secteur.
- ASB (Accueil Santé Béziers)
- Les CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)
- CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic)
- Le département (PMI +ASS)
- Les ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique)

-> ce qui permet un meilleur suivi du patient



ACTIVITÉS LIÉES AUX PASS :

5. Former et informer les personnels hospitaliers aux problèmes de précarité

- Information aux équipes des différents services concernés, après le temps de relève, notamment les chirurgies viscérale et orthopédique, la gastro et les consultations externes
- Formation « Accueil et Culture » (destiné à tout personnel du centre hospitalier de Béziers)
- Formation des internes tous les 6 mois.



Cas concret n° 1 : Mr D. 47 ans

- Originaire du Sénégal, traité par Ténofovir pour une hépatite viral B chronique active diagnostiquée en mars 2022
- Consultation PASS en août 2021, adressé par l'assistante sociale, pour douleur abdominale
- Reparti au Sénégal 1 mois plus tard
- Nouvelle prise en charge en juillet 2022, via l'assistante sociale, pour hépatite B → bilan bio (charge virale neg.)
 - Accompagnement par l'assistante sociale pour l'ouverture de l'AME (obtention en septembre 2022)
 - Consultation médicale + IDE et pharmacies PASS « Soins Urgents » en juillet et août 2022 (128 € / mois)
- Repris à la PASS en août 2023 pour rupture d'AME (était à Nice)
 - bilan bio (charge virale neg.) réalisé en externe en avril 2023
 - Consultation médicale + IDE et pharmacies PASS « convention PASS » en août et septembre 2023
- Accord AME en septembre 2023 et arrêt suivi PASS
 - Ordonnance pour 3 mois de traitements
 - Lien avec médecin traitant.
 - Rdv de consultation gastro en 11/23 (suivi en 12/23 et 05/24, mais report 09/24, car reparti au Sénégal).



Cas concret n° 2 : Mme M. 59 ans

- Originaire de Centre-Afrique, réfugiée, demandeur d'asile
- Ne parle pas Français, mais accompagnée par son fils qui parle français
- Adressée par centre de vaccination de la ville de Béziers pour HTA 19 décembre 2023
 - Accompagnement par l'assistante sociale pour l'ouverture de l'AME
 - Consultation médicale + IDE → douleurs abdominales (bilan bio avec sérologies VIH, VHB et VHC)
 - Pharmacie PASS + Certificat de Soins Urgent
- Découverte d'une hépatite C chronique active, donc cs de suivi avancée au 26/12/23
 - Complément de bilan bio (quantification ARN viral C et génotype)
 - RDV avec Gastro le 04/01/24 → Fibroscan (F4) et début traitement par Maviret (8 s)
- Cs de suivi PASS tous les mois : délivrance traitement VHC (TTT : 11000€/mois), et antiHTA
- Ouverture de droits le 01/04/2024 : PUMA + C2S
- Dernière cs PASS le 09/04/24 avec ordonnance de 3 mois (dans l'attente d'un médecin traitant)
- Poursuite du suivi par le gastro (cirrhose hépatique et traitement gastrite à H. Pylori)



Merci de votre attention